

COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 DÉCEMBRE 2016

Nombre de membres : En exercice : 26 Présents : 22 Votants : 25 Absents représentés : 3

Le 6 décembre 2016 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, LEBOEUF Marie-Gabrielle, BRAUD Robert, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, BROCHARD Francky, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GUILLET Gaëlle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLAU Miguel.

Absents représentés : MAINDRON Angéline représentée par BREGEON Jean-Michel, CHIRON Laurent représenté par BOUDAUD André, LORRION Christelle représentée par LOIZEAU Christophe.

Absent : SUAUDEAU Marie-Josèphe.

Secrétaire de séance : DURANDET François.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

<u>Dossier n°801</u>	Consorts BADREAU Habitation – 9, rue d'Autun (Saint-Symphorien)	Section YC n°137
<u>Dossier n°802</u>	Consorts BADREAU Habitation – 7, rue d'Autun (Saint-Symphorien)	Section YC n°138
<u>Dossier n°803</u>	Consorts BADREAU Terrain – Rue du Prieuré (Saint-Symphorien)	Section YC n°133
<u>Dossier n°804</u>	Consorts LAMY Habitation – 20, impasse du Belvédère	Section AB n°52
<u>Dossier n°805</u>	Mr GIRARD Nicolas Habitation – 6, rue de la Chobletterie	Section AC n°619
<u>Dossier n°806</u>	Mr et Mme LE GAL Benoit Habitation – 5, impasse Saint-François	Section AD n°254 et 637
<u>Dossier n°807</u>	Mr et Mme LE GAL Benoit Habitation – 2, impasse Saint-Maurice	Section AD n°1084
<u>Dossier n°808</u>	Mr et Mme LE GAL Benoit Dépendance – Impasse Saint-Maurice	Section AD n°618
<u>Dossier n°809</u>	Mr et Mme LE GAL Benoit Habitation – 2 bis, impasse Saint-Maurice	Section AD n°1085
<u>Dossier n°810</u>	Mr DOMINGAS RIBEIRO et Mme FRADET Habitation – 1, impasse Gaston Chaissac	Section YI n°137

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du maintien et de la pérennité des archives, la restauration de registres d'état civil ou de délibérations, la Commune peut obtenir une aide du Conseil Départemental au titre du programme « Restauration des archives communales » (F.1.6).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une aide de 30 % par le Conseil Départemental de la Vendée pour la réalisation de la restauration de registres communaux (F.1.6).

Valide le plan de financement suivant :

Conseil Général	30%	298,80 €
Commune	70%	697,20 €
TOTAL hors taxes		996,00 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CESSION D'IMMEUBLE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DES « QUATRE ROUTES »

Considérant que le Syndicat Vendée Eau propose de procéder à l'acquisition d'un immeuble d'une superficie d'environ 3790 m² cadastré section YH n° 33p, situé dans la zone d'activités des « Quatre Routes » ;

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de céder au Syndicat Vendée Eau l'immeuble, cadastré section YH n° 33p, situé dans la zone d'activités des « Quatre Routes », moyennant le prix hors taxes de 68 220 € HT.

DIT que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acheteur.

DIT que le service des domaines, sera consulté avant la signature de l'acte.

DIT que cet acte sera établi en l'étude de Maître ROUILLON, notaire à Cugand ;

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe « Zones d'Activités » ;

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CESSION D'IMMEUBLE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DES « QUATRE ROUTES »

Considérant que Monsieur Joseph AUDUREAU (SCI en cours de constitution) propose de procéder à l'acquisition d'un immeuble d'une superficie d'environ 1 328 m² (bâtiment) et 4 156 m² (terrain) cadastré section YH n° 98 et 101, situé dans la zone d'activités des « Quatre Routes », précédemment loué pour son activité ;

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de céder à Monsieur Joseph AUDUREAU (SCI en cours de constitution) l'immeuble « bâtiment relais n°2 », cadastré section YH n° 98 et 101, situé dans la zone d'activités des « Quatre Routes », moyennant le prix de 330 000 € hors taxes et 17 764,67 € de TVA soit 347 764,67 €.

DIT que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acheteur.

DIT que le service des domaines, sera consulté avant la signature de l'acte.

DIT que cet acte sera établi en l'étude de Maître ROUILLON, notaire à Cugand ;

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe « Bâtiment relais n°2 » ;

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

RÉNOVATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET RÉNOVATION DU TABLEAU DES CHEMINS RURAUX

Le Conseil Municipal,

VU le code de la voirie routière (articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10),

CONSIDERANT la nécessité de mise à jour complète du tableau de classement de la voirie communale,

CONSIDERANT que certaines sections de voies publiques ont perdu leur utilité pour la circulation publique et les demandes d'acquisition formulées par les riverains,

VU les délibérations du 19 avril 1964 et du 7 décembre 1990.

VU le code rural (article L 161.10).

CONSIDERANT la nécessité de mise à jour complète du tableau des chemins ruraux.

CONSIDERANT que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique et les demandes d'acquisition formulées par les riverains.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager une procédure de mise à jour complète du tableau de la voirie communale comprenant les voies hors agglomération, les voies à caractère de rues et les places publiques, portant classement et déclassement dans la voirie communale telles que listées au tableau ci-joint.

DECIDE d'engager une procédure de mise à jour complète du tableau des chemins ruraux incluant la procédure préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux tels que listés au tableau ci-joint.

DEMANDE à M. Le Maire de constituer le dossier et de diligenter l'enquête publique préalable à ces procédures de l'enquête publique,

DIT que les frais de ladite enquête seront pris en charge par la Commune.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à ces procédures.

RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT - DÉLÉGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de la dette de la Commune.

Il expose que compte tenu des capacités de remboursement de la dette et des conditions actuelles d'obtention des prêts, un demande d'offre de renégociation de prêt a été faite à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée et propose d'accepter son offre.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par La Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

D'accepter le réaménagement, du contrat de prêt portant le numéro 00072313449, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant CRD : 1 387 520,58 euros

Durée : 10 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Amortissement : Constant

Taux fixe : 3,78 %

Date de première échéance : 15/02/2017

Monsieur Le Maire, est autorisé à signer l'avenant au contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.